

course aux armements et dépenses de guerre

L'examen des dépenses militaires permet d'évaluer une partie importante des sacrifices imposés par le régime gaulliste à la nation, au profit des monopoles.

Montant et évolution des dépenses militaires globales

Les dépenses militaires comprennent d'abord celles qui sont ainsi cataloguées dans les lois de finances annuelles.

Dès son arrivée au pouvoir (juillet 1958), le premier acte de De Gaulle a été d'accorder 150 milliards supplémentaires d'anciens francs pour intensifier la guerre d'Algérie.

Le tableau I retrace l'évolution des chiffres officiels des dépenses militaires. Pour 1962, le chiffre définitif ne sera connu qu'à la fin de l'année car, ainsi que le souligne le rapporteur du budget militaire à l'Assemblée, le gouvernement présente systématiquement un projet « dont les hypothèses de départ sont manifestement erronées ou exagérément optimistes... ».

Tableau I
DEPENSES MILITAIRES AVOUEES DANS LE BUDGET

	1957	1958	1959	1960	1961	
Dépenses prévues par la loi annuelle	13.620	13.260	15.760	16.534	16.818	17.270
Dépenses réelles après lois rectificatives	13.640	14.500	16.438	16.513*	17.234	

* En réalité, des lois rectificatives ont augmenté les dépenses de guerre, ainsi la loi du 13 août 1960 prévoyant 118 millions de NF pour les dépenses de fonctionnement des harkis, mais ceux-ci ne figurent pas dans les dépenses militaires.

Aux chiffres officiels s'ajoutent un grand nombre de dépenses à caractère militaire dissimulées dans les crédits dits civils.

Il y a d'abord les dépenses qui figurent dans le *Budget du Premier Ministre* et qui concernent:

	1961	1962
— l'Etat-major de la Défense nationale	28,69	25,53
— la S. D. E. C. E. (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage)	18,70	22,58
— le G.C.R. (Groupe des contrôles radioélectriques)	17,23	

Sont ajoutés à ce même budget :

— les subventions pour les réalisations atomiques	850	1.064
— la subvention au C.E.A. (Commissariat à l'Energie atomique) etc...		
— et en 1962 les crédits pour la recherche spatiale (1)		86,04

Au budget des charges communes figurent avec les pensions civiles les *pensions militaires* qui dépassent 2 milliards de NF

	1961	1962
	2.060	2.015

(évaluation)

Les charges de la *répression en Algérie* se retrouvent soit dans le budget des crédits concernant les affaires algériennes, soit dans les crédits ouverts aux services civils en Algérie.

Ainsi on trouve aux Affaires Algériennes (en millions de NF) :

	1961	1962
— S.A.S. (Sections administratives spécialisées)	24,71	27,58
— Sûreté Nationale ..	115,39	128,89
— Centres d'héberge-		

ment, de triage et de transit	33,70	10,00
-------------------------------------	-------	-------

— Harkas (« dépenses diverses des harkas »)	205,13	181,14
---	--------	--------

— Dispositif restreint de sécurité	3,00	3,00
--	------	------

et dans les crédits ouverts aux services civils en Algérie, la Section VII — Sûreté Nationale :

	1961	1962
— Ensemble de la Section VII	227,38	247,04
— Maghzans	75,45	75,57
— G.M.S. (groupes mobiles de sécurité) ..	37,33	42,8 ^a
— Chap. 30.11/31.12 ..	3,13	3,6

Ce qui fait pour ces chapitres algériens, 609,31 millions de NF en 1961 et 597,64 pour la loi de 1962. Mais, en réalité, les dépenses de répression sont beaucoup plus importantes. Une part considérable de l'activité des services judiciaires (et du système pénitentiaire) et une part des dépenses d'équipement (travaux publics, etc...) sont directement au service de la guerre en Algérie. Les 60.000 harkis coûtent bien plus que leurs « dépenses diverses » estimées à 200 millions de NF. En effet, le simple entretien moyen d'un militaire (malgré la modicité des soldes du contingent) sans compter le matériel, les munitions, etc..., revient à 12.000 NF par an. Sur cette base, on obtient déjà 720 millions de NF. Enfin, plusieurs régiments de C.R.S. opérant en Algérie continuent à dépendre budgétairement du Ministre de l'Intérieur.

Il faut aussi compter les supplétifs et le Makhzen sahariens. On atteint ainsi une dépense totale pour la répression en Algérie, en dehors des crédits militaires, de l'ordre de 1.300 millions de NF.

D'autres dépenses militaires figurent dans les crédits civils. Ainsi, dans le budget du *Ministère de la Coopération*,

(1) Nous ne comptons pas le fonds de développement de la Recherche scientifique et technique.

de 1962, il y a environ 40 millions de NF qui constituent l'aide aux armées des pays africains.

Les budgets annexes des Essences et des Poudres représentent des crédits qui ne figurent pas tous dans les dépenses militaires. Ainsi la présentation du « Budget fonctionnel » retient dans les dépenses de Défense nationale 48 millions de NF pour les budgets annexes de 1962. Dans le même budget fonctionnel les comptes spéciaux sont retenus pour 68 millions.

Si l'on additionne toutes ces dépenses supplémentaires, on obtient un ordre de grandeur de 4.700 millions de NF. Si l'on ajoute ces dépenses aux dépenses officielles on obtient déjà un total minimum de 22.000 millions de NF. En réalité, les dépenses de guerre doivent dépasser ce minimum et atteindre vraisemblablement 24.000 millions de NF (1). Plus du quart des dépenses de guerre réelles est ainsi dissimulé. Les dépenses militaires avouées représentent 25 % du budget et les dépenses réelles représentent environ 1/3.

Malgré la fin de la guerre d'Algérie, le Ministre des Armées, Messmer, suppose dans un article sur « L'armée de demain » (*La Revue des Deux Mondes*, du 15 février 1962) que la part actuelle des dépenses de défense dans le produit national brut restera constante, en admettant un accroissement du produit national de 4 %.

Cela donne, dit-il, pour le budget militaire (déclaré) en francs constants :

1961 : 17.234 millions de NF (loi de finances rectificative comprise) ;

1962 : 17.277 millions de NF (budget primitif) ;

1965 : 19.500 millions de NF ;

1969 : 22.800 millions de NF.

Mais le ministre affirme aussitôt : « En valeur absolue, ce sont des crédits considérables, mais lorsqu'on les compare aux besoins ils apparaissent insuffisants... ». Ainsi, malgré la fin de la guerre d'Algérie, non seulement le budget militaire officiel ne doit pas di-

minuer, mais il doit augmenter régulièrement. La relève de la guerre d'Algérie est déjà en place avec la « force de frappe » et la transformation des structures militaires françaises.

II. — Causes politiques et éléments décisifs des dépenses de guerre

1) La guerre d'Algérie.

Son coût en a été évalué en 1958 à plus de 800 milliards de francs pour la seule année 1957 (*Economie et Politique*, avril 1958). L'auteur avait considéré outre les dépenses d'intervention militaire (712 milliards), les dépenses de répression (70 milliards) et les surcharges budgétaires (17 milliards). Il estimait que pour 1958 le coût devrait approcher de 900 milliards d'anciens francs.

Aussitôt porté au pouvoir, De Gaulle augmentait les crédits de 150 milliards, ce qui portait le total à environ 1.050 milliards pour 1958.

En 1959, les dépenses étaient reconduites, mais une série de décrets les ont accrues en cours d'année. Un décret du 22 juillet 1959 a accordé 12 milliards pour le renforcement des barages en Algérie. Un décret du 29 septembre 1959 a ajouté 3,8 milliards pour l'allongement de la durée du service militaire et l'incorporation des sursitaires. Un décret du 28 septembre 1959 a prévu 5 milliards supplémentaires pour achat de matériel aérien aux Etats-Unis pour les opérations en Algérie. Un décret du 30 septembre 1959 : 5 milliards pour les affaires algériennes et les harkis, etc... Au total, près de 68 milliards ont été ainsi ajoutés au cours de 1959, dont une cinquantaine pour la guerre d'Algérie. (En 1960, en plus du budget — et outre la loi du 13 août 1960

(1) Depuis cette estimation, le ministre des Finances a répondu à une question écrite que les dépenses globales afférentes à la guerre se sont élevées à 2.450 milliards (24.500 millions de NF). Georges Cogniot, *Les « réformes » scolaires du gaullisme*. Supplément au n° 108 de *L'Ecole et la Nation*.

concernant 118 millions de NF pour les harkis — la loi du 27 décembre 1960 comprenait 195 millions de NF (19,5 milliards d'anciens francs) pour les dépenses militaires supplémentaires.)

Dans la loi de finances de 1961, il faut noter l'accroissement des frais d'entretien du matériel et d'achat de carburant, essentiellement lié aux opérations d'Algérie, de plus de 34 milliards d'anciens francs. Enfin, en juillet 1961, une loi rectificative importante concernait l'augmentation de la gendarmerie et des C.R.S. en Algérie.

En effet, les dépenses de répression (outre les opérations de l'armée proprement dites) se sont considérablement accrues. Elles peuvent être évaluées à 130 milliards d'anciens francs (contre 70 milliards pour 1957).

Au total, le coût de la guerre d'Algérie a dû dépasser les 1.200 milliards d'anciens francs en 1961.

2) *La « révolution » militaire gaulliste et la force de dissuasion atomique.*

La « loi programme relative à certains équipements militaires », votée en décembre 1960, mais appliquée dès le budget de 1960, s'inscrit dans le cadre des conceptions politiques et stratégiques du régime. Selon un article du Ministre des Armées publié dans la « *Revue des Deux Mondes* », l'armée gaulliste comprendrait trois éléments :

a) une « force de dissuasion » (ou force de frappe atomique), dont le caractère agressif est masqué par la théorie de la « dissuasion ». Il s'agirait de « dissuader » l'U.R.S.S. d'attaquer par la menace des représailles, certes limitées, mais « proportionnelles » dit-on, à l'enjeu que représente la France. En réalité, il n'est pas question d'empêcher la guerre, mais du rôle de la France dans la guerre que l'on prépare. Il ne s'agit pas non plus de se mettre en dehors de l'alliance atlantique, mais de prendre une part dans la course aux armements atomiques.

Dans un premier stade, la force doit comprendre des bombes A transportées par des vecteurs pilotés (avions). Dans un second stade (avant 1970), elle serait constituée d'engins balistiques

(fusées) avec tête thermonucléaire et en partie sur plate-formes mobiles (sous-marins atomiques). Deux cartes parues dans la « *Revue Maritime* » de février 1961 montrent l'U.R.S.S. ainsi encerclée, l'une par des avions venant de l'Est de la France et des porte-avions, l'autre par des engins venant de France et de sous-marins.

b) les « forces d'intervention » qui comprennent :

— le corps de bataille : armée dotée d'engins atomiques tactiques et d'armements classiques modernisés pour la guerre en Europe;

— la force d'intervention extérieure : armée également modernisée, mais spécialisée dans l'intervention outre-mer pour des guerres prévues en Afrique.

c) les « forces de défense intérieure » :

En plus de la défense aérienne, elles sont constituées surtout de forces permanentes terrestres « rustiques, légères » pour la défense du territoire et la lutte contre les « cinquièmes colonnes ». C'est une véritable armée de guerre civile, prévue dans le cadre de la « guerre subversive ». Elle doit de plus encadrer la population par la mobilisation locale.

On rejoint les idées de défense totale et de l'ordonnance sur la défense permettant la « mobilisation totale » des Français de 18 à 60 ans. De même, par la force de frappe, l'armée doit jouer un rôle décisif dans l'orientation des techniques industrielles les plus modernes. La militarisation de la France doit considérablement se développer, conformément aux vues du chef de l'Etat (1).

**

La loi-programme a été faite pour prévoir les dépenses de matériel nou-

(1) P. Messmer cite, en exergue à son article sur l'Armée de demain, la déclaration de De Gaulle du 31 décembre 1961 : « Jamais il ne fut plus vrai que le destin de la France est lié à sa puissance militaire ». De Gaulle avait déjà écrit en 1932 : « Le corps militaire est l'expression la plus complète d'une société... Dans le dur travail qui va rajeunir la France, l'armée nouvelle servira de recours et de ferment. Car l'épée est l'axe du monde et la grandeur ne se divise pas... » (*Le fil de l'épée*, p. 211).

veau qui doivent s'accroître considérablement. Le programme est quinquennal et couvre la période 1960-1964. Une deuxième étape doit suivre de 1965 à 1969, déjà orientée par la première.

La loi-programme concerne le titre du budget se rapportant aux équipements militaires (titre V). Elle a évalué les dépenses pour les cinq années 1960-1964 à 31.160 millions de NF (3.116 milliards d'anciens francs). Ce qui devrait représenter environ les 3/8 du budget militaire avoué. Dans cette somme, 11.790,5 millions de NF sont « programmés », affectés à des dépenses précises. Le reste concerne la poursuite des fabrications déjà lancées en série, les matériels lourds qui ne figurent pas au projet, les armements légers, les munitions, les bâtiments de servitude de la Marine, l'infrastructure de l'Air, etc...

6.048 millions de NF sont officiellement affectés au matériel de la force de « dissuasion » (en y comprenant les engins de défense aérienne Hawk) :

- bombes atomiques : 3.988 millions;
- engins : 1.060 millions (1);
- avions-porteurs : 1.000 millions.

Cela fait 51 % des crédits programmés (ou 19,4 % du total). Le reliquat représente le matériel lourd ultramoderne des autres « forces », ainsi réparti :

- matériels aéronautiques : 25,6 % des crédits programmés ;
- véhicules de l'armée de terre : 13,7 % des crédits programmés ;
- bâtiments de combat de la marine : 7 % des crédits programmés (devant coûter beaucoup plus dans le 2^e Plan quinquennal) ;
- études diverses : 3,5 %.

*
**

En réalité, ces dépenses officiellement prévues, déjà considérables, ne donnent pas du tout une idée complète du coût des fabrications engagées.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne le programme atomique (« études spéciales ») aux 3.988 millions de NF prévus viennent s'ajouter une partie des dépenses du Commissariat à l'Energie atomique.

Le Commissariat à l'Energie ato-

mique a un programme proprement militaire qui nécessite des crédits complémentaires inscrits au budget du Commissariat. 1.202 millions de NF étaient prévus de 1960 à 1964 (202 millions en 1960 et 245 les autres années).

Mais le budget du C.E.A. dont l'activité est principalement orientée vers la force de frappe est beaucoup plus important. En 1962, la subvention inscrite au budget du Premier ministre s'élève à 911,5 millions de NF (crédit de paiement). Mais il y a 1.164 millions de NF d'autorisation de programme, auxquels s'ajoutent 150 millions de prêts du F.D.E.S. et 50 millions sur ses ressources propres. Toujours pour 1962, il faut ajouter la subvention de 32,5 millions pour la réalisation de la séparation des isotopes de l'uranium, et la contribution à la communauté atomique (120 millions). *En 1960, le rapport de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale sur la loi-programme estimait que l'ensemble des dépenses de recherches atomiques françaises atteindrait 2.000 millions de NF par an jusqu'en 1964 et 3.000 millions par an de 1965 à 1970.*

Pour les « engins spéciaux » (fusées) 770 millions de NF sont prévus pour les cinq premières années. Ces crédits ne permettront que des travaux préliminaires. En 1965, le vecteur est toujours l'avion « Mirage IV » (pour lequel il était prévu 1.000 millions de NF) et il n'y a pas encore d'engins balistiques en service.

Mais à ces crédits de la loi-programme, il faut en ajouter d'autres prévus pour les cinq années :

- 225 millions de NF du budget des Poudres, pour les recherches de propulsion ;
- 225 millions de NF pour l'installation du champ de tir.
- 50 millions de NF pour les études spatiales.

Ce qui fait un total de 1.270 millions de NF pour les engins. Ainsi, à ne tenir compte que des prévisions officielles de 1960, au total pour la force de dissua-

(1) Si l'on soustrait les engins Hawk, il reste 770 millions pour les engins.

tion, ce ne sont pas 6.000 millions de NF mais 7.460 millions de NF qui devraient être dépensés avec des crédits hors du budget militaire.

En réalité, les prévisions allaient bien au-delà puisque pour l'ensemble des recherches atomiques il était prévu 10.000 millions de NF pour cinq ans. Et pour 1965-1969, les prévisions sont très supérieures. *En principe* au lieu de 12 milliards de NF programmés pour l'ensemble de la loi, il doit y avoir 16 milliards programmés (dont 8 pour les engins atomiques au lieu de 6, de 1960 à 1964).

*
**

Mais déjà pour le premier programme quinquennal, son poids s'annonce comme plus lourd que prévu.

L'application de la loi-programme a révélé l'importance des dépassements financiers, et le surcroît de dépenses résultant des « aléas » techniques sans compter les réévaluations économiques. L'usine de séparation des isotopes de l'uranium, qui devait coûter à l'origine 150 milliards d'anciens francs, est actuellement estimée à 350 milliards et a déjà englouti des sommes énormes. Au lieu du crédit de 50 millions de NF en cinq ans, pour les études spatiales, rien que pour 1962, 86 millions ont été alloués. Les cinquante « Mirage IV » évalués 1.000 millions de NF en 1960 coûtent actuellement 1.250 millions de NF, etc...

Un des rapporteurs du budget militaire, pour 1962, souligne que les études de 1961 font « apparaître la nécessité de consacrer aux armements nucléaires des crédits beaucoup plus importants que ceux qui avaient été prévus ». Le rapporteur pour la Marine évoquant les projets de la force de frappe affirme « qu'entrer résolument dans cette voie paraît devoir, jusqu'à preuve du contraire, impliquer des dépenses telles qu'elles ne peuvent coexister avec la *dolce vita* dans laquelle se complaisent bien des Français ».

Enfin, le rapporteur spécial du budget militaire pour 1962 ne laisse aucune illusion : « il va être nécessaire, écrit-

La « loi programme relative à certains équipement militaires » ne signifie pas du tout l'abandon des armes classiques.

Pour la Marine, 827 millions de NF sont « programmés » (bâtiments de combat). Mais ce n'est qu'une amorce. En attendant les sous-marins nucléaires, les bombes atomiques seront transportées grâce notamment à des porte-avions. Deux porte-avions modernes sont prévus : le « Clémenceau » et le « Foch ». Un seul porte-avions (sans ses avions) coûte 400 millions de NF. Un porte-avions avec ses appareils et ses quatre navires d'escorte revient à plus d'un milliard de NF.

Pour l'Aéronautique, 4.417 millions de NF étaient prévus au « programme » (y compris les 1.000 millions du « Mirage IV » de la force de frappe).

La force d'intervention doit comprendre notamment 200 « Mirage III » (à 7 millions de NF l'un). En ce qui concerne les avions de transport, notons qu'un hélicoptère lourd « Frelon » coûte 5 millions de NF, l'avion de transport type « Transall » 20 millions de NF et un groupe d'avions de transport 350 millions.

Le programme comprend 1.498,9 millions de NF pour les véhicules de l'armée de terre. Mais celle-ci doit aussi recevoir beaucoup de crédits hors programme.

Ainsi le *corps de bataille* doit comprendre 6 divisions mécanisées. Or, le matériel d'une division blindée moderne revient à plus de 2 milliards de NF. Un char moyen de 30-40 tonnes, à lui seul, coûte 1,8 million de NF. Une batterie d'engins « Persling » (portée 300-550 km) à 300 millions. Pour les véhicules : une jeep Hotchkiss coûte 18.200 NF et un véhicule de transport blindé tous terrains : 450.000 NF.

III. — Les dépenses militaires au service des Monopoles

La mise sur pied d'une « force de frappe » va procurer et procure déjà une masse considérable de commandes aux trusts de l'industrie lourde (mé-

tallurgie, mécanique, automobile, aviation, électronique, chimie, et industrie atomique).

Depuis l'avènement du régime gaulliste, la subordination de l'Etat aux besoins des monopoles et l'interpénétration des deux a fait des progrès inouïs. La programmation des commandes sur une longue période, baptisée « planification », répond aux exigences des trusts qui veulent s'assurer un marché durable malgré les fluctuations capitalistes et aux nécessités des forces productives modernes qui nécessitent une longue prévision.

L'exposé des motifs de la loi-programme affirme : « Le cadre du budget annuel n'est pas adéquat à une tâche aussi ample et portant aussi loin dans l'avenir ». Il souligne l'importance des « investissements » et la nécessité de « connaître » assez longtemps à l'avance le volume des commandes... Ce besoin d'un programme à long terme, particulièrement ressenti dans les constructions aéronautiques et l'industrie électronique, l'est encore plus en ce qui concerne l'élaboration des armes nucléaires ».

Le rapporteur spécial du budget militaire pour 1962 demande une intervention plus consciente et systématique au service des monopoles. Il déplore l'insuffisance des études officielles et des rapports secrets sur les incidences économiques des dépenses de guerre. Il réclame la création d'un bureau de synthèse économique auprès du ministère des Armées. Il annonce une collaboration étroite entre le délégué ministériel à l'armement et l'I.N.S.E.E. Si l'Etat avait été au-dessus des intérêts des monopoles comme l'affirment certains idéologues, il aurait pu développer les secteurs de production d'Etat ou nationalisés, spécialisés dans l'armement. Subordonnée aux monopoles, toute la politique gaulliste a gonflé les profits des trusts sans patrie, a développé les usines aux capitaux cosmopolites au détriment des établissements d'Etat et des sociétés nationalisées.

Comme le soulignait le général Lavaud, délégué ministériel à l'armement,

le 30 décembre 1961 : « l'industrie privée doit s'adapter aux besoins de l'armée ; sa part dans les fabrications d'armement tendra à augmenter au cours des prochaines années ».

Déjà, le 11 avril 1961, un conseil interministériel restreint a décidé de réorganiser les structures administratives de la Direction des études et fabrications d'armements (D.E.F.A.) et de supprimer un certain nombre d'établissements.

C'est ainsi qu'en janvier dernier a été annoncé le projet de liquidation de la Manufacture d'Etat de Châtelleraut qui emploie 1.700 travailleurs. La « Société française d'Equipeement pour la Navigation aérienne » (S.F.E.N.A.) doit s'installer à La Brelaudière dans une annexe de la « Manu » dès 1962. Par la suite, il y aura reconversion de l'ensemble. La S.F.E.N.A. est une société d'économie mixte, dont le capital appartient à l'Etat, à des sociétés aéronautiques nationalisées (Sud-Aviation, Nord-Aviation, S.N.E.C.M.A.) et au constructeur privé Marcel Dassault.

Le journal *Fortune Française* du 16 novembre 1961 a déjà reconnu : « D'ailleurs, l'Etat français a plutôt tendance à dénationaliser ou à collaborer étroitement avec le secteur privé. La Compagnie Générale Aéronautique Marcel Dassault, firme privée dans l'un des grands secteurs industriels nationalisés, n'en détient pas moins l'essentiel des commandes de l'armée de l'air ». Quant aux entreprises nationalisées, elles seront autant que possible mises au service des monopoles en se chargeant des travaux les moins rentables.

En ce qui concerne les engins balistiques prévus par la loi, une société spéciale a été formée, la S.E.R.E.B., la « Société d'Etudes et de Réalisation d'Engins Balistiques ». Elle dispose de crédits d'Etat pour ses frais de fonctionnement et des crédits prévus par la loi-programme pour les études. Elle peut passer des contrats avec des entreprises privées, sous le contrôle de la Direction Technique de l'Armée de l'Air. Elle est formée par des sociétés

nationalisées ou des organismes publics (Nord-Aviation, Sud-Aviation, SNECMA, ONERA, Service des Poudres) et des sociétés privées (Dassault, MATRA, Société Générale de Mécanique, Aviation Traction, S.E.P.R., Société d'Etudes et de Propulsion par Réaction.

Parmi les sociétés spécialisées dans les engins balistiques, il faut noter :

— la « Société d'Etudes et de Propulsion à Réaction » (S.E.P.R.) ; son capital est détenu par des sociétés nationalisées comme Sud-Aviation (25 %) et des sociétés privées comme Hispano-Suiza, Air-Liquide, Ugine, Nobel-Bozel, Kuhlmann, Les Forges de Châtillon-Commentry-Neuves Maisons et la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys (liée à la société américaine Vanadium Alloys Steel et aux Forges de la Loire). On trouve donc société italienne Bombrini-Parodi-Del-Paris et des Pays-Bas, le Crédit Commercial de France, etc... La S.E.P.R. a conclu des accords d'assistance technique avec les sociétés américaines North American Aviation et Thoikol Chemical, spécialisées dans les engins. Un autre accord a été signé avec la société italienne Bombrini Parodi-Delfino.

— la « Société d'Etudes et de Réalisation de Navigation Inertielle » (S.N.E.R.N.I.) constituée par l'Alsacienne de Constructions Mécaniques (liée à la Banque de Paris et des Pays-Bas), la S.A.G.E.M. (Société d'Applications Générales d'Electricité — liée à la même banque), la S.F.E.N.A. (liée à Pratt et Whitney par la S.N.E.C.M.A. à Dassault, et dont nous avons déjà parlé).

Dassault a d'ailleurs conclu un accord avec la « Woden Transformer Company », spécialisée dans les engins britanniques, ainsi qu'avec le principal trust américain de l'équipement électronique pour missiles.

On retrouve la plupart des participants de ces sociétés dans le « Groupement France-Fusées » avec également des trusts de l'électronique.

Si l'aéronautique est militarisée en majeure partie et va l'être encore plus avec les engins, dans l'industrie élec-

tronique, branche promise au plus brillant avenir civil, les commandes militaires jouent en France un rôle décisif. Elles orientent les recherches et les nouvelles productions. L'armée est de loin le premier client pour le matériel professionnel (autre que les récepteurs, etc...), c'est-à-dire les productions les plus complexes et occupant la plus grande partie des techniciens et des chercheurs. Maurice Ponte, vice-président de la Compagnie Générale de T.S.F., reconnaît : « Toute recherche tout programme a besoin d'un moteur ; en électronique, ce moteur est essentiellement fourni par la défense nationale ».

Parmi les principales sociétés, il faut citer :

— la « Compagnie Générale de T.S.F. », où Dassault aurait des intérêts et qui est contrôlée par la Banque de Paris et des Pays-Bas ; elle a de nombreuses filiales à l'étranger et de très nombreux accords de brevets avec des monopoles étrangers (comme l'American Radio Company).

— « Radio Technique » et « T.R.T. » (Télécommunications Radioélectriques et Téléphoniques), lequel s'est félicité en mai 1961 de son programme militaire lié notamment aux engins, qui dépendent du groupe hollandais Philips.

— la « Compagnie Industrielle des Téléphones », filiale de la Compagnie Générale d'Electricité (liée à Pechiney, à Ugine, ainsi qu'aux banques Rothschild, et de Paris et des Pays-Bas).

— « Thomson Houston », filiale de la General Electric Company, contrôlée par la Banque Morgan.

— l'« Alsacienne de Constructions Mécaniques » (liée à la Banque de Paris et des Pays-Bas), etc...

Pour l'équipement électronique des engins a été créée la « Compagnie Européenne d'Automatisme Electronique » dont la société américaine « Thomsor Rame Wooldrige inc. » détient la moitié du capital, la Compagnie Générale de T.S.F. et la Société Intertechnique (du groupe Dassault) détenant le reste

L'oligarchie financière se retrouve au grand complet derrière les sociétés qui se sont créées pour l'*industrie atomique*. Il faut renoncer à citer ici les multiples groupements, une vingtaine au moins (1). On retrouve derrière les sociétés participantes : la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Union Parisienne, la Banque Rothschild, l'Union Européenne de Schneider, la Banque d'Indochine, le Crédit Industriel et Commercial, la Banque Lazard, la Banque Vernes, le Crédit Commercial de France, le groupe Fould, etc...

Enfin, malgré ses prétentions nationalistes et son soi-disant souci de « grandeur nationale » le pouvoir gaulliste se met en réalité au service des trusts cosmopolites. Déjà une bonne partie du matériel (aérien notamment) nécessaire à la guerre d'Algérie a été achetée aux Etats-Unis (2).

Une partie importante du programme des engins prévoit la construction de fusées anti-aériennes Hawk, avec la collaboration de monopoles américains, belges, hollandais, italiens. Les jeeps prévues par la loi doivent être construites sous licence américaine « Wyllis ». Les camionnettes « Unimog Mercedes » sont produites par une firme allemande. L'avion de transport militaire lourd « Transall » est fabriqué en collaboration avec les Allemands. Les recherches nucléaires, par l'intermédiaire notamment de la Communauté atomique, peuvent profiter aux techniciens « européens », surtout aux Allemands, qui ont eu accès aux expériences nucléaires françaises. Dans les sociétés de l'aéronautique, des engins balistiques, de l'électronique et de l'atome qui vont profiter du programme spécial, le capital américain a déjà pénétré largement et de nombreux accords ont été passés avec des firmes allemandes.

Dans les sociétés de l'industrie nu-

cléaire, les participations américaines sont nombreuses : la société « North American Aviation » et la « Westinghouse International Company » figurent par l'intermédiaire de la Société de Modernisation Industrielle dans deux des principaux groupements.

Le développement des dépenses militaires sous le régime gaulliste correspond à la politique de guerre colonialiste et de guerre froide. En même temps, il donne satisfaction à l'oligarchie financière qui y trouve une nouvelle source d'enrichissement aux dépens du niveau de vie des masses populaires.

L'armée retient une masse importante de travailleurs dans le contingent, qui sont ainsi retirés de la production, et de militaires de carrière qui ne produisent ni biens matériels ni services intellectuels. Malgré la réduction d'effectifs annoncée, cette masse restera très considérable et elle enlèvera encore plus de forces qualifiées à la nation, par l'augmentation du nombre des techniciens militaires. Mais il ne s'agit pas seulement d'un manque à gagner. L'entretien des effectifs militaires représente une charge très lourde et sans contre-partie. Ce sont des dépenses parasitaires.

Quant aux fabrications militaires qui représentent une charge inférieure, bien qu'appelée à s'accroître, elles constituent une accumulation formidable de biens inutiles à la vie de la société et qui continuent à lui peser par leur coûteux entretien (3).

(1) Cf. D. Ollivier : « La force de frappe et les sociétés financières » (*Economie et Politique*, janvier 1961) qui énumère les sociétés et leurs composants.

(2) D'autre part, l'exportation de matériel de guerre français a nettement progressé dans la dernière période, notamment dans les pays du Marché commun. En 1960, elle atteignait 1.037 millions de NF contre 900 millions pour le seul premier semestre 1961.

(3) Sans compter la perte de ressources intellectuelles, étant donné le caractère scientifique de leur production.